

PROJET PÉDAGOGIQUE

Mercredis et Vacances 2018/2019



Accueil de Loisirs Villaz

*Ce projet pédagogique découle du projet éducatif de la structure
et de celui de la FOL74.*

SOMMAIRE

I/ Présentation de la structure

- a. La carte d'identité de l'accueil
- b. Le territoire de la structure
- c. Le public accueilli
- d. Les locaux de l'accueil de loisirs

II/ Les objectifs du centre de loisirs

- a. Les finalités éducatives
- b. Les objectifs généraux et opérationnels
- c. Evaluation

III/ Les moyens à disposition

IV/ Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

- a. Les mercredis et les vacances
- b. Thématique et fil conducteur
- c. Les inscriptions
- d. La communication avec les familles

V/ Projet de vie de l'accueil de loisirs

- a. Les règles de vie
- b. La vie quotidienne
 - 1. Les repas
 - 2. L'hygiène et le rythme de l'enfant
 - 3. Les déplacements
- c. Les activités

VI/ Infirmierie et sécurité

- a. Infirmierie
- b. Sécurité

VII/ L'équipe du centre de loisirs

- a. Rôles et devoirs
- b. Organisation de l'équipe



I/ Présentation de la structure

a. La carte d'identité de l'accueil



Nom de la structure : Accueil de Loisirs de la commune de Villaz

Organisateur : Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie

Directrice : Tania GIRARD

Adresse : 79 avenue de Bonatray - 74370 Villaz

Coordonnées : 04-50-60-29-54 / 06-49-30-29-49 / directionlvillaz@fol74.org

b. Le territoire de la structure



L'accueil de Loisirs est situé dans la Commune de Villaz. En Haute Savoie, blottie au pied du massif du Parmelan (1835 m d'altitude), Villaz est situé à 12 km d'Annecy, entre Dingy-St-Clair, Naves-Parmelan, Annecy-le-Vieux, Argonnay, Saint Martin de Bellevue, les Ollières et Avierenoz.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Filière (CCPF) n'existe plus et la commune de Villaz a intégré le Grand Annecy. Le Grand Annecy regroupe 34 communes, soit près de 200 000 habitants. Les 34 communes se sont unies au sein d'un bassin de vie commun en vue d'organiser en plus grande cohérence sur les compétences suivantes: développement économique, mobilité, eau potable, valorisation des déchets, personnes âgées et valorisation du territoire. La compétence enfance-jeunesse reste propre à chaque commune.

La population de Villaz s'élève à 3 293 habitants (au 1er janvier 2016). La population ne cesse de s'accroître d'années en années. Cela s'explique par le développement des services de la ville, la proximité du bassin annécien et de la frontière Suisse ainsi que du cadre de vie agréable qu'offre Villaz (petite ville, nature ...).

La grande majorité des emplois se situent dans le bassin annécien ou en Suisse.

Le groupe scolaire de Villaz est constitué de 368 élèves (maternelle et primaire). Le collège de secteur est situé à Groisy.

A ce jour, la commune de Villaz a un partenariat avec la mairie de Naves-Parmelan qui permet aux habitants de cette dernière de profiter des services du centre de loisirs de Villaz (aux mêmes tarifs que les résidents de Villaz).

c. Le public accueilli

Le centre de loisirs de Villaz accueille des enfants âgés **de 3 à 12 ans**.

Les locaux permettent d'accueillir jusqu'à 129 enfants, dont 60 de moins de six ans.

Le centre de loisirs accueille majoritairement des enfants issues de familles résidant à Villaz. Mais aussi des enfants venant des communes aux alentours et de Naves (commune en partenariat).

L'enfant étant au cœur de nos préoccupations, nous considérons l'enfant comme un être humain à part entière, dont les besoins fondamentaux sont schématisés dans la pyramide ci-dessous :



L'enfant est un être social qui réagit à l'environnement matériel, social et affectif dans lequel il grandit. C'est pourquoi, toutes personnes œuvrant en direction de ce public doit connaître ce dont l'enfant est capable, ses réactions, ses besoins, capacités, et cela fonction de son âge. Ci-dessous, un tableau rappelant les étapes du développement de l'enfant entre 3 et 12 ans :

Les grandes étapes du développement de l'enfant de 3 à 6 ans

Âge	Psychomotricité	Développement cognitif	Langage	Développement social
3 ans	<ul style="list-style-type: none"> Sait monter les escaliers en mettant un pied sur chaque marche. Tient debout sur une seule jambe, mais peu de temps. Peut faire du tricycle. Tape dans un ballon avec le pied. Lance un ballon avec ses deux bras, mais avec une participation du reste du corps. Sait tourner les pages d'un livre une à une. Empile plusieurs cubes. S'habille seul. 	<ul style="list-style-type: none"> Sait dire s'il y a un, deux ou trois éléments, mais sans s'appuyer sur le dénombrement (subitizing). Est capable d'avoir une pensée intuitive, qui s'appuie sur des images, des représentations. Donne le nom des éléments qui composent une image (énumération). Aime gribouiller. Les premiers bonshommes « têtards » peuvent apparaître. 	<ul style="list-style-type: none"> Pose beaucoup de questions (pourquoi ?). Formule les demandes de manière directe. Produit entre 800 et 1 000 mots, en comprend environ le triple. Commence à nommer quelques couleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Vit la fin de la crise d'opposition : l'enfant affirme son identité en s'opposant, en exigeant de faire seul. Sait dire s'il est un garçon ou une fille. Comprend la notion de partage. Commence à se livrer à des jeux de rôles et des jeux symboliques (jeux de faire semblant). 
4 ans	<ul style="list-style-type: none"> Sait descendre les escaliers en mettant un pied sur chaque marche. Peut viser une cible avec le ballon lancé avec les mains. Sait couper avec des ciseaux en allant tout droit. Peut recopier un carré. Peut faire du vélo. 	<ul style="list-style-type: none"> Est très sensible aux détails dans ses dessins, plus qu'à l'ensemble. Commence à différencier le matin, l'après-midi et le soir. Utilise des procédés comme le rabattement (par exemple, les oiseaux dans le dessin ci-dessous) ou la transparence. 	<ul style="list-style-type: none"> Commence à faire des demandes de manière indirecte. Connait au moins quinze verbes d'action. Utilise correctement les pronoms personnels. S'amuse beaucoup avec les gros mots. Apprend des comptines. Sait dire son âge. 	<ul style="list-style-type: none"> Comprend un interdit quand on le lui explique. Incarne un rôle dans les jeux avec des partenaires pour faire semblant. Exprime des peurs. Rejette certains enfants. Adopte les stéréotypes des rôles masculins et féminins. 
5-6 ans	<ul style="list-style-type: none"> Colorie sans dépasser les contours. Sait découper selon des tracés variés. Distingue sa droite de sa gauche. Saute à cloche-pied ou à pieds joints. 	<ul style="list-style-type: none"> Commence à avoir une pensée logique. Sait décrire une image. Connait les jours de la semaine. Est capable d'expliquer les états mentaux d'autrui. Sait compter (dénombrer) jusqu'à 10 au moins. 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise tous les sons de la langue. Produit environ 3 000 mots et en comprend près du triple. Définit les objets par l'usage. Fait des erreurs de conjugaison (il a rendu). 	<ul style="list-style-type: none"> Utilise le langage dans le cas d'un conflit pour s'expliquer, se justifier... Est intégré dans un groupe de camarades, partenaires privilégiés. Appartient à des groupes de jeux très majoritairement unisexués. 

Les grandes étapes du développement de l'enfant de 7 à 11 ans

Âge	Psychomotricité	Développement cognitif	Apprentissages scolaires	Développement social
6-7 ans	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des coordinations motrices : augmentation de la vitesse d'écriture, enchaînement de mouvements, utilisation d'outils, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la réversibilité, base du raisonnement logique : possibilité de se représenter mentalement le retour au point de départ d'une transformation. Maîtrise de l'invariance : il y a la même quantité d'eau dans un verre haut et étroit, que bas et large. Classification logique : par exemple, dans un bouquet composé de 3 roses et 5 marguerites, l'enfant comprend qu'il y a plus de fleurs que de marguerites, alors que, jusque-là, il ne savait comparer que les roses aux marguerites. Les dessins sont de plus en plus riches en détails et l'espace est bien structuré, mais il subsiste des difficultés notamment dans l'articulation des différents plans entre eux. 	<ul style="list-style-type: none"> Phase alphabétique : acquisition des bases de la lecture (association graphème-phonème), en interaction avec les compétences méta-phonologiques (identification des phonèmes à l'oral). Utilisation de résultats d'opérations élémentaires stockées en mémoire ($3 + 3 = 6$). Réussite à des opérations correspondant à des transformations d'état (connaissant l'état initial et la transformation, trouver l'état final). Connaissance intuitive et empirique des notions géométriques. 	<ul style="list-style-type: none"> Les amitiés reposent essentiellement sur la similitude (mêmes activités, mêmes goûts). Respect des règles du jeu. Preise en compte du point de vue de l'autre. Règlement des conflits par la discussion. Début de jugement sur l'estime de soi. Prescription de marques et de produits précis (fourchettes scolaires, confiseries, etc.). Capacité de coopération dans un jeu ou une tâche. 
8-9 ans	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise complète de la marche (due notamment à la maturation du cervelet). 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de coopération dans un jeu ou une tâche. Les dessins sont réalistes et l'espace est représenté grâce à la disposition des objets entre eux selon un axe de coordonnées stables. Capacité de coordonner différentes perspectives dans la construction de l'espace. Bonne maîtrise de différentes opérations mentales (sériation, classification, déduction). 	<ul style="list-style-type: none"> Phase orthographique : lecture « experte » : accès direct aux mots en mémoire sans passer par l'analyse phonologique, mais par repérage d'unités orthographiques. Le vocabulaire s'accroît d'environ 1 000 mots par an. L'écriture se focalise sur les liens entre les lettres. Réussite à des opérations (calcul) portant sur des compositions de transformations (trouver la composée de deux transformations élémentaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Grande sensibilité à sa propre apparence et sensibilité au jugement des pairs. Expression de préférences marquées pour des activités et des camarades en fonction des marques (différenciation des relations en fonction du contexte). Prescription de marques de vêtements, d'accessoires électroniques. 
10-11 ans	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la force musculaire (mise en œuvre dans le sport ou les bagarres). Augmentation de l'endurance. 	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise complète de l'inclusion logique (relations quantitatives entre sous-ensembles et ensembles). Efficacité des mécanismes d'inhibition qui permettent le blocage de l'information non pertinente. 	<ul style="list-style-type: none"> Progrès dans l'automatisation de la lecture permettant de se focaliser plus facilement sur la signification. L'écriture est maintenant marquée par le style propre de chaque enfant. Calculs avec des nombres décimaux, représentation des figures géométriques avec équerre et compas. Connaissance conceptuelle des notions de base de géométrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Admiration pour des personnes célèbres. Les amitiés reposent désormais sur une connaissance plus intime de l'autre, qui peut être différente ou complémentaire, même si les similitudes sont encore recherchées. Prescription d'achats pour leur valeur d'intégration sociale. Sens de la justice argumenté : l'enfant dénonce la tricherie, le mensonge. 

d. Les locaux de l'accueil de loisirs

Le centre de loisirs se déroule dans les locaux de l'école de Villaz. L'accueil a lieu dans le bâtiment du groupe 3. Le centre de loisirs à accès aux espaces extérieurs (cours et jeux), au bâtiment de la restauration scolaire ainsi qu'à la salle de motricité. La directrice de l'ALSH possède un bureau toute l'année, dans l'entrée du groupe scolaire n°3.

Sous réserve de disponibilité et selon le projet, la directrice de l'ALSH peut faire une demande à la Mairie pour l'utilisation des locaux et espaces municipaux : salle des fêtes, bibliothèque municipale, salle informatique e salle de motricité ou autres locaux de l'école ...

Les locaux sont entretenus par les agents d'entretien de la Mairie (nettoyage, hygiène ...) et par une entreprise de nettoyage privée. Le nettoyage de la restauration scolaire est assuré par un salarié qui assure la cuisine, la plonge et le ménage. Les agents des services techniques de la Mairie peuvent aussi être sollicités en cas de besoins (travaux ...).

Les locaux sont des locaux partagés entre le périscolaire, la garderie et l'Alsh. Cela a pour avantage de pouvoir mutualiser du matériel. Par contre cela rend plus difficile l'appropriation des locaux. C'est pourquoi durant les vacances, l'équipe transforme et décore les locaux afin que les enfants n'aient plus l'impression d'être à l'école !

II/ Les objectifs du centre de loisirs

a. Les finalités éducatives

En accueillant des enfants au centre de loisirs, le but est de leur proposer des loisirs éducatifs permettant les apprentissages. Le principal objectif étant évidemment qu'il **passse de bonnes vacances ou temps de loisirs** au sein de la structure.



b. Les objectifs généraux et opérationnels



Ne pas oublier, l'enfant d'aujourd'hui est le citoyen de demain !

L'enfant est capable de beaucoup, c'est l'adulte qui le rend incapable...

Expérimenter et découvrir ...

Apprendre par soi-même et grâce aux autres !

Apprendre autrement, par le jeu ...

Eveiller les curiosités.

La logique nous mène d'un point A à un point B. Le collectif nous emmène où l'on veut !

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION DES ENFANTS

⇒ Être capable de participer à la vie collective

- Chacun doit participer aux tâches de la vie quotidienne : mise en place de la table, service, débarrassage, nettoyage (repas du midi et goûter), rangement du matériel ...
- Chacun participe à l'entretien et au rangement de sa salle (rangement des jeux et du matériel, nettoyage des tables après une activité ...).
- Participer à la l'élaboration des journées, s'exprimer et proposer ses envies et idées ...

⇒ Être capable de faire des choix

- Être citoyen, c'est faire des choix. Les enfants seront amenés à devoir choisir entre plusieurs activités (activités au choix). C'est apprendre à se positionner et donc à assumer ses choix.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

⇒ Être capable de penser avec et pour le groupe

- Chacun peut s'exprimer, proposer, donner son avis, voter et accepter les compromis lors des votes (activités, règles, tâches...)
- Chacun participe aux tâches de la vie collective dans l'intérêt du groupe
- Le partage des tâches, des jeux ...

⇒ Être capable de respecter des règles de vie en collectivité

- Elaboration des règles de la vie collective par et pour le groupe
- Être capable de respecter des règles en prenant conscience de ses droits et devoirs.

SENSIBILISER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

⇒ Être capable de jouer, tout en respectant son environnement

- Participe à la collecte des déchets, savoir quoi mettre à la poubelle, penser au matériel pouvant être recyclé, mise en place du « coin recyclage » ...
- Participe au non gaspillage alimentaire, gère ses quantités et termine son assiette ...

⇒ Pratique d'actions/animations liés à l'environnement

- Animations de sensibilisation au respect de l'environnement
- Pratique d'activités en extérieur (Villaz, forêt ...)
- Sensibilisation au tri sélectif, à l'extinction des lumières, à l'eau ...

c. Evaluation

FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION DES ENFANTS

Être capable de participer à la vie collective

- ✓ Si 80% des enfants participent au moins à une tâche de la vie collective.
- ✓ Si les enfants participent de manière volontaire et spontanée.

Être capable de faire des choix

- ✓ Si tous les enfants arrivent à faire un choix entre plusieurs animations.
- ✓ Si tous les enfants assument leur choix.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

Être capable de penser avec et pour le groupe

- ✓ Si 80% des enfants participe à la vie du groupe (tâches, animations ...).
- ✓ Si les enfants sont capables de faire des compromis pour le groupe.

Être capable de respecter les règles de vie en collectivité

- ✓ Si 80% des enfants participent à l'élaboration des règles de vie
- ✓ Si 80% des enfants respectent ses règles.

SENSIBILISER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Être capable de jouer, tout en respectant son environnement

- ✓ Si les enfants se questionnent au sujet de l'environnement
- ✓ Si 80% des enfants sont capables de gérer leurs quantités (repas)
- ✓ Si les enfants mettent leurs déchets à la poubelle

Pratique d'actions/d'animations liés à l'environnement

- ✓ Si 80% des enfants sont capable de faire le tri sélectif.
- ✓ Si les enfants pensent d'eux-mêmes au recyclage du matériel
- ✓ Si plus de la moitié des sorties se font en extérieur.

L'évaluation des objectifs se base sur différents indicateurs (constats, outils d'évaluation) et se fait à différents niveaux auprès des enfants, des familles et de l'équipe.

III/ Les moyens à disposition

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, différents moyens sont mis à disposition :

MOYENS HUMAINS	MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS	LES PARTENAIRES
-Une directrice de l'ALSH. -Une équipe d'animation formée et diplômée. -Un employé technique de collectivité.	-Les locaux du centre de loisirs (4 salles d'activités, une salle à manger et des sanitaires). -Une salle de motricité. -Une salle ludique. -Espaces extérieurs (cours).	-Budget FOL74 -Participation de la Mairie -Subventions CAF	-DDCS / CAF / Mairie - Partenaires locaux (école, APE, bibliothèque, maison de retraite ...) - Prestataires d'activités extérieurs (AMM ...)

IV/ Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

a. Les mercredis et les vacances

Le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis en période scolaire et durant les vacances, de 8h à 18h30.

Ci-dessous, la journée « type » à l'accueil de loisirs :

Heures	Actions
8h-9h 30	Accueil échelonné des enfants / jeux calmes
9h30-9h45	Présentation de la journée, passage aux toilettes ...
9h45-12h	Animations / Activités
12h-13h	Repas en salle à manger ou pique-nique
13h-13h30	Temps informel à l'extérieur (si beau temps)
13h30-14h15	Temps calme (pour les grands)
13h30-16h	Sieste (pour les petits)
14h30-16h30	Animations (grands et petits)
16h30-17h	Goûter
17h-18h30	Activités au choix / Départ échelonné des enfants



b. Thématique et fil conducteur

Pour l'année 2018/2019, l'équipe a choisi le thème suivant : « Dessins animés et films ». Ce thème est le fil conducteur de l'année, à chaque période, un film ou un dessin animé sera l'imaginaire.

Cette thématique permet de tendre vers différents objectifs :

- Susciter la curiosité et les découvertes.
- Permettre l'échange d'expériences.
- Développer les connaissances (cinéma, film d'animations...).
- Développer l'imaginaire et la créativité
- Sensibilisation autour des pratiques télévisuelles ...

c. Les inscriptions

Les inscriptions au centre de loisirs s'effectuent en ligne sur un logiciel de réservations.

Cependant avant d'avoir accès à ce logiciel, une rencontre avec la directrice est obligatoire afin de constituer le dossier d'inscription (fiche sanitaire, règlement de l'adhésion ...) et d'échanger en direct sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs et/ou sur l'enfant. De plus, le paiement s'effectue en ligne en carte bancaire, cependant il est tout à fait possible de régler en chèque, espèces, bons vacances auprès de la responsable.

Voir Annexe 1, vous trouverez : la procédure d'inscriptions détaillée.

d. La communication avec les familles

La communication avec les familles est primordiale afin d'assurer une réelle démarche de coéducation.

La communication avec les familles le fait par différents intermédiaires et à différents moments :

AVANT L'ACCUEIL	PENDANT L'ACCUEIL	APRES L'ACCUEIL
Par mail (publicité, inscriptions)	Echanges à l'accueil des familles (matin et soir)	Par mail (bilans, publicité, inscriptions)
Communication via l'affichage, des flyers ...	Journal du centre de loisirs	Enquête de satisfaction ou questionnaire
Blog du centre de loisirs (pendant les vacances)	Blog du centre de loisirs (pendant les vacances)	Blog du centre de loisirs (pendant les vacances)

V/ Projet de vie de l'accueil de loisirs

a. Les règles de vie

Comme dans tout lieu où des individus vivent ensemble, un cadre est défini et des règles sont posées. Quelles soient issues de la loi française ou basées sur des valeurs communes en lien avec le projet éducatif, elles ont été réfléchies en équipe et avec les enfants afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil. Elles concernent autant le comportement individuel que collectif, ainsi que le groupe dans son ensemble : enfants et équipe encadrante.

Les règles sont définies avec et pour les enfants à chaque début de période. Elles sont faites de manière ludique et affichées de façon à ce que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Chaque règle doit avoir son utilité et doit être expliquée car son respect passe par sa compréhension. Si une règle n'est pas respectée cela entraîne une sanction. La sanction doit être expliquée à l'enfant et doit être cohérente (on ne prive pas un enfant d'activité, parce que celui-ci a joué avec la nourriture !), la sanction ne doit jamais porter atteinte aux droits et besoins de l'enfant (aucun sévices corporels ou psychologiques ne sera tolérés, on ne prive pas un enfant de repas ...).

Ci dessous, les principales règles de vie collective :

ON DOIT ...	ON PEUT ...	IL EST INTERDIT ...
Respecter les autres (enfants et adultes)	JOUER ET S'AMUSER !	De dire des gros mots ou d'insulter
Prendre soin du matériel et le ranger	PARTICIPER AUX ANIMATIONS !	De courir ou de crier à l'intérieur
Respecter l'environnement	RIGOLER !	De casser du matériel
Goûter un peu de tout aux repas	PROPOSER DES IDEES !	De se battre ou d'être violent
Partager : jeux, repas ...	NE RIEN FAIRE !	De partir seul sans adulte
Ecouter les autres (enfants et adultes)	DONNER SON AVIS, S'EXPRIMER	De jouer avec la nourriture

b. La vie quotidienne

1. Les repas

Les repas du centre de loisirs sont préparés par la société « 1001 repas » et ils sont livrés en liaison chaude chaque jour. La société « 1001 repas » propose des menus variés et équilibrés et travaille avec des produits de saisons. Le repas est le plus souvent pris en salle à manger, mais parfois aussi à l'extérieur (pique-nique). Le goûter est acheté par l'équipe ou bien préparé par les enfants (ateliers cuisine), et il est pris au maximum à l'extérieur.

Le repas est à la fois un temps d'éducation **nutritionnelle, social, environnemental et de responsabilisation.**

Un temps d'**éducation nutritionnelle** car il doit permettre aux enfants des découvertes culinaires, chacun doit goûter un peu de tout, il permet de rappeler l'importance de manger des fruits et légumes ...

Un temps d'**éducation social** puisque ce temps se veut convivial et chaleureux, c'est un moment qui facilite les échanges et le partage (beaucoup d'enfants n'ont plus l'habitude de manger à table, tous ensemble ...).

Un temps d'**éducation à l'environnement** puisqu'il permet de sensibiliser les enfants au gaspillage et donc de le limiter, d'aborder les saisons des fruits et légumes, de sensibiliser les enfants aux déchets (tri ...) ...

C'est aussi un **temps de responsabilisation** qui permet de développer l'autonomie de chaque enfant : les enfants mettent la table, se servent, débarrassent, nettoient leur table ...

2. L'hygiène et le rythme de l'enfant

L'équipe veillera à respecter à tout moment de la journée le rythme de l'enfant (temps calme, sieste, alternance entre temps dynamiques et temps calme ...), elle veillera aussi à prendre en compte la fatigue et les besoins de chacun.

L'équipe s'assure aussi de l'hygiène de chacun. Avant chaque repas, elle rappelle aux enfants l'importance du lavage des mains. Elle stimule les enfants pour passer aux toilettes. En cas d'accidents (pipi ...), l'animateur veille à garantir l'intimité et l'hygiène de l'enfant.

3. Les déplacements

Les déplacements s'effectuent à pieds ou bien en autobus/mini bus.

Lors des déplacements à pieds à l'extérieur du centre, l'équipe applique les règles de la sécurité routière en vigueur : respect des passages piétons et des feux tricolores, déplacements sur la droite et en rang, répartition des adultes devant et derrière...

Lors des déplacements en autobus ou en mini bus, l'équipe applique la réglementation en vigueur : ceinture de sécurité, un siège = un enfant, les animateurs répartis dans le bus, un rehausseur pour les moins de 10ans dans le minibus ...

c. Les activités

L'équipe d'animations prépare et organise en amont ses activités. Les animations proposées aux enfants se doivent d'être variées, ludiques et éducatives.

Le programme d'animations (mercredis et vacances) est établi en amont mais n'est pas figé, il est modifiable en fonction du groupe, des envies et des projets émergents. Nous avons fait le choix de ne pas diffuser en amont le planning aux familles, afin de préserver l'imaginaire des enfants et de ne pas avoir des « inscriptions de consommation » uniquement lié à une animation ou une sortie.

L'équipe propose différents types d'animations :

- ✓ Grand jeux de coopération
- ✓ Activités manuelles et créatives
- ✓ Ateliers cuisine
- ✓ Initiations sportives (avec l'animateur ETAPS de la commune)
- ✓ Activités culturelles
- ✓ Animations liées à l'environnement
- ✓ Veillées ...

VI/ Infirmierie et sécurité

a. Infirmierie

L'ensemble de l'équipe met tout en œuvre pour assurer la sécurité physique des enfants (explication des règles, rangement du matériel et des locaux ...). Elle est aussi garante de la sécurité morale de chacun, elle est donc vigilante à l'état de chaque enfant (fatigue, pleur, isolement ...).

Même si toute l'équipe est garante de **la sécurité physique et morale** de chaque enfant, l'assistante sanitaire de l'accueil de loisirs en est référente.

La directrice du centre de loisirs, titulaire d'un brevet de premiers secours, est l'assistante sanitaire.

A l'inscription les familles remplissent une fiche sanitaire, qui a pour objectif de recenser toutes les informations concernant l'enfant (allergie, régimes spéciaux, problèmes de santé, traitement, n° en cas d'urgences ...). C'est la directrice de l'accueil de loisirs qui est en charge de leur bonne réception, de leur lecture et de la retransmission à l'équipe.

Chaque jour, les animateurs reçoivent une fiche « informations sanitaires », où sont indiquées toutes les spécificités des enfants présents ce jour. Cela permet à toute l'équipe d'être informée et vigilante.

Concernant les médicaments, aucune personne de l'équipe ne peut administrer un traitement sans ordonnance (tel qu'il soit).

Si l'enfant doit suivre un traitement, il doit impérativement être accompagné d'une ordonnance. Celui-ci sera alors donné par l'assistante sanitaire.

Si l'enfant est malade (fièvre, mal de ventre ...) durant le temps d'accueil, l'assistante sanitaire contactera la famille afin de trouver une solution dans l'intérêt de l'enfant.

Si l'enfant a un accident relevant de la « bobologie » : égratignures, écharde, coups, petites coupures ... Toute l'équipe est habilitée à soigner l'enfant. En cas de doute, l'animateur doit alerter l'assistante sanitaire. L'infirmierie est située dans le bureau de la direction (toujours ouvert) et des trousse infirmierie sont à disposition de l'équipe en cas de sorties. Tous les accidents et soins (même minime) prodigués aux enfants doivent être retranscrits dans **le cahier infirmierie** de façon claire et détaillée. Les familles seront informées le soir même de la nature et des soins prodigués.

Si l'enfant a un accident plus « grave », l'ensemble de l'équipe connaît les numéros d'urgences et peut les contacter. L'assistante sanitaire doit être rapidement informé, elle prendra en charge l'enfant, se rendra avec l'enfant au médecin ou à l'hôpital si besoin, c'est elle qui se charge de contacter la famille.

De plus, la directrice de l'accueil de loisirs, en collaboration avec l'équipe, se doit de porter assistance à toute personne en danger, c'est pourquoi elle se réserve le droit d'effectuer une « information préoccupante » auprès des services de protection de l'enfance, s'il y a un faisceau de présomptions suffisant et si la sécurité physique, affective et/ou morale de l'enfant semble compromis.

b. Sécurité

L'ensemble de l'équipe respecte la réglementation en vigueur.

L'accueil de loisirs et ses locaux sont régulièrement soumis à différents contrôles afin d'assurer une sécurité optimale pour les enfants (PMI, DDCS, services sanitaires, SSI ...).

La directrice du centre de loisirs s'engage à effectuer plusieurs exercices incendie afin que l'équipe et les enfants sachent comment réagir en cas d'incendie. La responsable est formée au système de sécurité incendie et connaît les différents dispositifs de sécurité (électricité, extincteurs ...). L'ensemble de l'équipe est vigilant : n'encombre pas les sorties de secours, signale tout dysfonctionnement ...

L'équipe a connaissance de la conduite à tenir en cas d'attentats (voir annexe 2 : protocole en cas d'alerte attentat).

VII/ L'équipe du centre de loisirs

L'équipe de l'accueil de loisirs est composée de la manière suivante :

- Une directrice permanente de l'accueil de loisirs (contrat FOL74) : Tania GIRARD
- Quatre animatrices (contrat FOL74) : Anne-Claire LANGLOIS, Manon ROME, Mélodie GEMMITI et Céline DESALMAND (en formation BPJEPS par alternance).
- Une animatrice mise à disposition par la Mairie : Sophie LIBESSART ou Célia DA SILVA

L'équipe est renforcée pendant les vacances scolaires (selon l'effectif) par des animateurs en CEE.

L'accueil de loisirs est soumis à la réglementation suivante en termes d'encadrement :

- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6ans.
- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6ans.
- Au moins 50% d'animateurs titulaire du BAFA ou équivalent.

L'accueil de loisirs est dirigé par Tania GIRARD, celle-ci se trouvant sous la responsabilité de José DE SANTIAGO (FOL 74). Celle-ci assure un travail en collaboration avec la Mairie de Villaz (élus, DGS ...).

a. Rôles et devoirs

Les membres de l'équipe sont sous contrat (CDI, MAD ou CEE) et ils se doivent avant tout de respecter le droit du travail : respect du code du travail, des missions confiées et tenir une posture professionnelle ...

Toute l'équipe s'engage également à faire vivre le projet éducatif de la FOL74 ainsi que ce projet pédagogique.

Voir annexe 3 : le rôle de l'animateur.

Il existe évidemment une hiérarchie dans l'équipe, cependant chacun est animateur avant tout !

Le travail d'équipe est basé sur 3 fondamentaux, que l'ensemble de l'équipe s'engage à tenir :

- La Confiance
- La Transparence
- La Communication

b. Organisation de l'équipe

Pour les mercredis, l'équipe se retrouve chaque lundi soir (18h30-19h30) pour une heure de réunion de formation et/ou de préparation. Ce temps permet à l'équipe de faire le bilan du mercredi précédent, de préparer et d'organiser le mercredi en cours et d'aborder les différents projets à venir. Ce temps peut aussi être un temps de formation en fonction des besoins de l'équipe ou des constats sur le terrain.

Pour les vacances, les dates de réunions sont fixées à chaque période. Quoi qu'il en soit, l'équipe se retrouve au moins à deux reprises, pour la préparation et pour faire le bilan.

La directrice se réserve le droit d'ajouter des temps de réunions ou de bilans en cas de conflits, de besoins de préparation et/ou de formations, de projets ...

Merci pour votre lecture ! Ce projet a été écrit par la directrice de l'accueil de loisirs, en collaboration avec l'équipe d'animation.



Centre de Loisirs - Année 2018/2019



Les mercredis

La commune de Villaz revient à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

Chouette ! Le centre de Loisirs sera donc ouvert toute la journée le mercredi !

Afin de permettre aux familles de s'organiser et de s'adapter suite à ce changement, le centre de loisirs propose pour une année de transition deux formules :

1/2 journée avec repas

- Accueil le matin entre 8h et 9h30
- Départ après le repas à 13h30

Journée complète

- Accueil le matin entre 8h et 9h30
- Départ le soir entre 17h et 18h30

Ci-dessous les tarifs, ils dépendent du quotient familial, du lieu d'habitation et de la formule choisie. :



	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
Quotient familial	< 820	< 820	821-1000	821-1000	1001-1500	1001-1500	1501-2500	1501-2500	>2501	>2501
1/2 journée	10,00 €	12,00 €	14,00 €	18,00 €	18,00 €	19,00 €	19,00 €	21,00 €	23,00 €	25,00 €
Prix journée	15 €	17 €	19 €	21 €	22 €	24 €	24 €	26 €	28 €	30 €

➤ Le tarif comprend les activités, l'encadrement, le repas et le goûter (pour la formule journée).



Attention : la formule 1/2 journée est mise en place uniquement pour l'année scolaire 2018/2019.

Les vacances

Le centre de loisirs est ouvert pour les vacances scolaires aux dates suivantes :

- Vacances d'automne 2018 : du lundi 22 octobre au vendredi 2 novembre.
- Vacances d'hiver 2019 : du lundi 18 février au vendredi 1er mars.
- Vacances de printemps 2019 : du lundi 15 avril au vendredi 26 avril.
- Vacances d'été 2019 (dates à déterminer)

HORAIRE D'ACCUEIL :
LE MATIN entre 8h et 9h30
LE SOIR entre 17h et 18h30



	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
Quotient familial	< 820	< 820	821-1000	821-1000	1001-1500	1001-1500	1501-2500	1501-2500	>2501	>2501
Prix journée	5 €	11 €	6 €	11 €	22 €	24 €	19 €	21 €	28 €	30 €
Forfait scolaire	11 €	7 €	1 €	5,5 €	24 €	11 €	11 €	11 €	14 €	11 €

Modalités et Inscriptions

Les inscriptions pour le centre de loisirs (mercredi et vacances) se font en ligne sur un site de réservations.

POUR AVOIR ACCÈS AU SITE DE RÉSERVATIONS SUR INTERNET, IL FAUT D'ABORD REMPLIR UN DOSSIER D'INSCRIPTION, AVER UNE ADHÉSION

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur : <http://www.fol74.org/accueil-de-loisirs-de-villaz>

LE DÉLAI D'INSCRIPTION À RETENIR : 1 semaine avant chaque période !

Par exemple : pour les mercredis, vous pouvez inscrire votre enfant jusqu'au mercredi précédent, pour les vacances, vous pouvez inscrire votre enfant jusqu'à une semaine avant le début des vacances.

Ouverture des inscriptions pour toute l'année scolaire 2018/2019 à partir du 26 Août



Tania GIRARD, directrice de l'accueil de loisirs

79 avenue de Bonatray à Villaz, bureau à l'entrée du groupe scolaire n°3.



04-50-60-29-54 ou 06-49-30-29-49



directionvillaz@fol74.org

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER

Localisez le danger pour vous en éloigner

1 Enfermez-vous et barriquez-vous

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

3/ ALERTER

ET OBEÏR AUX FORCES DE L'ORDRE

17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

« L'animation on y arrive parfois par hasard et on y revient par passion, par convictions, avec la folle idée de vouloir changer le monde! »



L'enfant au cœur de nos préoccupations :

- ✓ **L'animateur** est garant et responsable de la **sécurité** physique, morale et affective de chaque enfant.
- ✓ **L'animateur** fait preuve de **bienveillance** et d'**écoute**.
- ✓ **L'animateur** est un **exemple** pour les enfants (tenue, vocabulaire..). « Faites ce que je dis et ce que je fais ! »
- ✓ **L'animateur** est motivé et dynamique (= le groupe le sera aussi !)
- ✓ **L'animateur** fait preuve d'**autorité** mais pas d'autoritarisme, pour se faire des **règles** de vie collective sont élaborées **par et pour le groupe**.
- ✓ **L'animateur** ne fait pas à la place de l'enfant, il accompagne, il fait avec et non pas pour, afin que l'enfant développe son **autonomie**.
- ✓ **L'animateur** met en œuvre des animations **variées, ludiques et adaptées**.
- ✓ **L'animateur** met en place des activités pédagogiques ayant pour finalité d'amener l'enfant à réfléchir ou à le faire grandir. **L'enfant est le citoyen de demain !**
- ✓ **L'animateur** veillera à considérer chaque enfant comme en **individu** au sein du groupe. Il veille à la bonne ambiance dans le groupe et est **médiateur** en cas de conflits.
- ✓ **L'animateur** à travers ses animations et son comportement **transmet des valeurs** : vivre ensemble, tolérance, laïcité, citoyenneté, respect ...

Le travail d'équipe est indispensable :

- ✓ **L'animateur** est capable de **travailler en équipe**.
- ✓ **L'animateur** doit faire preuve de **solidarité** et de **bienveillance** envers son équipe.
- ✓ **L'animateur** doit **communiquer** et s'**organiser** avec l'équipe.
- ✓ **L'équipe d'animateurs** se doit d'être transparente et honnête. Ne pas laisser les non-dits ou les problématiques grandir !
- ✓ **L'animateur** doit être capable de se **remettre en questions**, d'accepter les remarques (les remarques doivent être constructives et permettre d'avancer professionnellement).

BON TRAVAIL A TOUS !